



MARCELLAZ

en Faucigny

Le presbytère



Carte postale ancienne prise avant 1910 : l'église (au fond), le presbytère (au centre) et la maison MOSSUZ (au premier plan)



D'un siècle...

...à l'autre

Le presbytère après rénovation,
transformé en deux logements

Printemps 2013



Quelques rappels utiles...

Par décision préfectorale, applicable dans la Commune :

La divagation des chiens, des chats, etc. – sans surveillance, en toute liberté – est **interdite**.



Les chiens et autres animaux ne peuvent circuler sur la voie publique **que** s'ils sont tenus en laisse.

A noter que tout chien errant qui sera trouvé sur la voie publique, sera immédiatement saisi par le personnel du « Refuge de l'Espoir », à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, qui est la fourrière animale agréée pour MARCELLAZ.

...

Rappel : la possession de chiens classés en 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) ou en 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense), doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire en mairie et leurs propriétaires doivent être détenteurs d'un permis (se renseigner en mairie).

En vertu du code de l'environnement, applicable dans la Commune :

Le brûlage, à l'air libre, des ordures ménagères – y compris les déchets verts (branches, feuilles, tonte de pelouse...) qui sont classés comme ordures ménagères – est **interdit**.

Toute personne qui produit, ou même qui détient des déchets, qui seraient entreposés ou stockés de telle sorte à produire des effets nocifs sur le sol, la flore ou la faune, ou bien qui risquent de dégrader les sites et paysages, de polluer l'air ou les eaux, d'engendrer du bruit ou des odeurs, ou encore, de façon générale, qui sont susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, doit les faire éliminer :

- soit dans le cadre de la collecte des ordures (tournée du lundi)
- soit en les portant à la déchetterie ou aux bennes de tri sélectif (verre, plastiques, papier)



Éditeur de la publication :

COMMUNE DE MARCELLAZ – collectivité locale
Siège : Mairie de (74250) MARCELLAZ – Maire en exercice : Bernard CHAPUIS

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

M. Bernard CHAPUIS, Maire de MARCELLAZ

Conception et rédaction :

Commission municipale « Information – Communication »
Services municipaux

Crédit photos :

Commune de MARCELLAZ
Communauté de Communes des Quatre Rivières – Associations (pour leurs articles)

Imprimeur :

Imprimerie UBERTI-JOURDAN – 144, avenue du Mont-Blanc 74130 BONNEVILLE



Dépôt légal – 2^{ème} trimestre 2013 – Dispensé ISSN

Tous droits réservés – Commune de MARCELLAZ

Sommaire



Le mot du Maire	3
Le carnet 2012 de l'état civil	4
Les résultats du recensement 2013 ...	5
Les comptes 2012 de la Commune ...	6
Les nouvelles de la Communauté de Communes	10
Le repas des Anciens 2012	13
Cérémonie des voeux 2013	14
Le site Internet de la Commune	15
Partenariat avec ERDF	15
La rénovation du presbytère	16
La bibliothèque Musicolivres	17
Garderie périscolaire de MARCELLAZ Les Scoubidoues	18
Garderie périscolaire des Crys de l'école maternelle intercommunale ...	19
Les Amis de l'Ecole de MARCELLAZ	20
L'amicale des donneurs de sang	21
Les Tamalous de MARCELLAZ	22
L'Union musicale loisirs et culture ...	23
Le tournoi de foot 2012	24
Les jeux intervillages 2012	25
Le Carillon de MARCELLAZ	26
Haut les Coeurs « Solhandisep »	27
L'ADMR du Môle	28
La MJC intercommunale	29
Le réseau d'initiative publique très haut débit	31

Le mot du Maire



Lors de la cérémonie des vœux, la rétrospective de l'année 2012 a été présentée :

- rénovation du bâtiment communal « ancien presbytère » avec la location de deux logements T3 au mois de juillet ;
- reprise complète de la voirie et des réseaux du chemin des Granges sur 200 mètres ;
- acquisition de terrain pour l'abribus de la Verne ;
- réfection de 80 mètres de voirie de la route des Chavannes ;
- acquisition de deux photocopieurs (mairie + école), ainsi qu'un panneau lumineux « alarme vitesse ».

Les projets 2013 sont entamés avec notamment l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans, à proximité du terrain multisports « Agorespace ».

Le plan local d'urbanisme (P.L.U.) se poursuit par l'adoption du « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD). La prochaine réunion publique sera programmée dans la seconde quinzaine de juin 2013 ; elle sera consacrée au plan de zonage et au projet de modification du règlement, avant l'enquête publique.

Un projet pluriannuel important est aussi inscrit au budget 2013 : c'est celui des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une place du village, qui comprendra pour moitié une réserve foncière pour de futurs bâtiments communaux, ainsi que l'aménagement d'un parking. Ce projet se situera entre le bâtiment scolaire et la route du Quart d'Avoz.

Le Conseil Municipal a ainsi décidé de regarder vers l'avenir de la Commune, pour anticiper son extension démographique, que la nouvelle révision du P.L.U. doit recadrer.

Encore merci à toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour la collectivité : les Membres du Conseil Municipal, le Personnel communal et les bénévoles des associations, qui vous présentent ce bulletin municipal 2013.

Bien cordialement,

Bernard CHAPUIS
Maire de MARCELLAZ



Le carnet 2012 de l'état civil

Naissances

Il y a eu huit naissances en 2012 et notamment (1) :

- Le 30 mars 2012 est née **Lola EMBOULAS**
Fille de David EMBOULAS et de Charlotte PHILIPPE – 962, route d'Arpigny
- Le 12 juin 2012 est né **William GIROD**
Fils de Franck GIROD et de Vittoria ARTUSO – 475, route de Bonneville
- Le 20 août 2012 est né **Clément (Pascal, Lambert) JACQUEMOND**
Fils de Bertrand JACQUEMOND et de Marlène PRADEL – 688, route de la Verne
- Le 5 octobre 2012 est née **Léna (Sabrina) RIGUTTO TIRADO**
Fille de Yoan RIGUTTO et de Cynthia TIRADO – 8, route de la Verne
- Le 7 novembre 2012 est née **Léa FAMEL**
Fille de David FAMEL et de Caroline DESBIOLLES – 527, route de Bonneville



Mariages

Sept mariages ont été célébrés en 2012 et notamment (1) :

- Le 12 avril 2012 se sont mariés **David THOMAS et Louise GORRINGE** qui habitent 212, route de Lossiège
- Le 7 juillet 2012 se sont mariés **Marc CUNNINGTON** – 49, route d'Arpigny
et **Béatrice LOUCHEZ** (8, Westwood Mews à HEATHFIELD – Angleterre)
- Le 4 août 2012 se sont mariés **Thomas CHAPPET** (60bis, route d'Etrembières à ANNEMASSE)
et **Karen LIECHTI** – 161, chemin de la Source
- Le 18 août 2012 se sont mariés **Olivier PÉGUET et Valérie BOTTOLLIER-DEPOIS**
qui habitent 231, route de Bonneville
- Le 18 août 2012 se sont mariés **Fabrice KOHLER et Isabelle PALMERO** qui habitent 438, route de Findrol
- Le 11 septembre 2012 se sont mariés **Eric MORELLO et Sandrine CHIZELLE**
qui habitent 708, route d'Arpigny



Décès

- Le 7 février 2012 nous a quitté **Philippe VICHER DIT SORBET**
décédé à LYON (Rhône) dans sa 50^{ème} année, qui habitait 103, route de Lossiège
- Le 27 juillet 2012 nous a quitté **Jean-Marie WILLOT**
décédé à METZ-TESSY dans sa 62^{ème} année, qui habitait 714, route d'Arpigny
- Le 16 août 2012 nous a quitté **Kévin SPENO**
décédé à METZ-TESSY dans sa 22^{ème} année, qui habitait 87, clos du Marais



(1) - Conformément à la loi, certaines familles n'ont pas souhaité que leur mariage ou la naissance de leur enfant soit publié(e)



Les résultats du recensement 2013

Rappel : 1^{er} janvier 2013 : recensement officiel = 775 habitants (population municipale, domicile principal)

Au 16 février 2013 :

Population municipale : **907 habitants** (population municipale, domicile principal)

répartis en 463 hommes et 444 femmes

A noter que 11 foyers seulement (sur 390) n'ont pas répondu à l'enquête - soit 2,82 % :

- 3 foyers absents pendant toute la durée du recensement
- 2 foyers qu'il a été impossible de joindre malgré les nombreuses démarches des Agents recenseurs
- 6 foyers qui ont refusé de répondre (malgré le caractère obligatoire du recensement)

Répartition de la population :

Jeunes : 0 – 24 ans				Actifs : 25 – 65 ans	Retraités : 66 ans et +			
Tout-petits : 0- 3 ans	Enfants : 4 – 11 ans	Adolescents : 12 – 18 ans	Jeunes adultes : 19 – 24 ans		Seniors : 66 – 79 ans	Grand âge : 80 ans et +		
40	108	86	46	539	71	17		
4,41 %	11,91 %	9,48 %	5,07 %	59,43 %	7,83 %	1,87 %		
Total Mineurs = 234				↓	Total = 88			
					9,70 %			
Total Jeunes = 280								
				Dont travailleurs frontaliers :				
				<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>268</td> <td>49,72 % de la population active</td> </tr> </table>			268	49,72 % de la population active
268	49,72 % de la population active							

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2013 :

	France métropolitaine	Pays de Savoie	Dép. haute Savoie	Marcellaz
Moins de 20 ans	24,5 %	24,92 %	25,24 %	25,80 %
Plus de 65 ans	17,3 %	21,68 %	20,60 %	9,70 %

Logements : **429 logements** dont **363 résidences principales**
27 résidences secondaires
39 logements vacants (dont 15 au Clos Montfort)

Taux d'occupation moyen par logement (principal) : **2,5 hab. / log.**

Répartition des foyers par logements :

Log. 1 pers.	Log. 2 pers.	Log. 3 pers.	Log. 4 pers.	Log. 5 pers.	Log. 6 pers.
81	129	67	66	17	3
22,3 %	35,5 %	18,5 %	18,2 %	4,7 %	0,8 %

Nota - Le recensement officiel est lissé sur 5 ans (pourcentage d'augmentation annuel du nombre d'habitants entre 2013 et 2018, recalculé par algorithme) ; le chiffre officiel pris en compte chaque année ne sera donc jamais le chiffre du recensement issu des opérations de janvier/février 2013.



Les comptes 2012 de la Commune

Les comptes financiers de la Commune ont été approuvés par le Conseil Municipal, le 22 mars 2013.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS** en cours
= **139.941,48 € = 21 %** des dépenses communales

Suivant les ratios nationaux d'analyse des comptes de toutes les communes :

* **Durée de désendettement** : si on devait affecter la totalité des recettes de l'année pour rembourser la totalité des emprunts en cours = 1,28 an en 2012 (le maximum recommandé est de 2 ans)

* **Taux d'endettement** : la part que représente le remboursement de la dette dans les recettes de la Commune = 16,08 % en 2012 (le maximum recommandé est de 25%. Pour mémoire, pour un ménage, c'est 30 %)

L'**AIDE AUX ASSOCIATIONS**
= **16.322,31 € = 2,5 %**

(subventions + aide matérielle) -
Hors aide aux associations scolaires, comptabilisés avec les crédits scolaires

Les reversements à l'**INTERCOMMUNALITÉ**
(syndicats intercom., pompiers, fourrière) + au CCAS pour les interventions sociales
= **58.119,90 € = 8,7 %**

L'**INDEMNISATION DES ÉLUS**
(maire + adjoints)
= **27.135,39 € = 4 %**

Les **FRAIS DE PERSONNEL** = **150.437,03 € = 22,6%**

Pour situer MARCELLAZ, ce taux est de 42,5% pour les communes de même strate (500 à 2.000 hab.) et de 52,6% pour toutes les communes (moyenne nationale)

Les dépenses de **COMMUNICATIONS** (bulletin, Internet) et pour les **FÊTES ET CÉRÉMONIES** = **3.355,36 € = 0,5%**

Les **CHARGES FIXES**
= **74.329,87 € = 11,2%**

Il s'agit des dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage, les primes d'assurance, les impôts fonciers, les cotisations obligatoires... qui sont des dépenses incompressibles et sur lesquelles la Commune n'a aucune marge de manoeuvre.

Le **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**
= **19.087,68 € = 2,9%**

Il s'agit du carburant, des produits d'entretien, des fournitures de bureau, du papier photocopier, des fournitures de voirie (dont le sel), des fournitures techniques qui servent à l'entretien et aux petites réparations, des abonnements, timbres, téléphone...

Le **REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES RECETTES FISCALES** aux autres collectivités française, dans le cadre de la péréquation financière = **53.376 € = 7,3%**

L'**ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX** (terrains, bâtiments, voirie, réseaux, mobilier, équipements, y compris les contrats de maintenance)
= **17.206,50 € = 2,6%**

Les **CRÉDITS SCOLAIRES** pour les écoles (celle de MARCELLAZ + l'école maternelle intercommunale des Crys à PEILLONNEX), avec aussi l'aide aux associations (parents d'élèves) pour les services périscolaires
= **53.130,21 € = 8%**

Les coûts d'élimination des **ORDURES MÉNAGÈRES** (collecte en porte-à-porte, tri sélectif, incinération)
= **55.849,26 € = 8,4%**

Nota - ces dépenses sont couvertes par la redevance correspondante que l'on retrouve en recettes de fonctionnement



RECETTES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE EN 2012

Les **EMPRUNTS NOUVEAUX** = 306.740 € = 22 % des recettes totales 2012

La Commune avait souscrit deux emprunts auprès du *Crédit Agricole* en 2011, pour financer la rénovation du presbytère et l'aménagement du chemin des Granges. Compte tenu de l'étalement des factures, ces emprunts ont été encaissés début 2012. Il s'agit :

- d'un prêt-relais de 56.740 € remboursable en 2 ans à taux fixe 2,75 %
- d'un prêt à moyen terme de 255.000 € remboursable sur 15 ans à taux fixe 4,05 %

Les **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT** = 149.876,30 € = 10,8 %

La Commune a bénéficié de l'aide du Département pour des programmes de travaux anciens (solde d'opérations) ou réalisés en 2012 – voir plus loin

Le **FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA** = 17.641 € = 1,3 %

L'Etat reverse 15,482 % aux communes sur les travaux d'investissements qu'elles réalisent, qui correspondent, avec 2 ans de décalage, à une fraction de la TVA. Il s'agit donc ici de la compensation de TVA sur les investissements réalisés en 2010

Les **PRODUITS EXCEPTIONNELS** = 14.686,39 € = 1,1 %

(remboursements d'assurance, de trop-versé aux caisses de Sécurité Sociale, revente de vieux matériels...)

Les **LOYERS** = 19.012,79 € = 1,4 %

Il s'agit des loyers encaissés sur les 3 appartements que loue la Commune (au-dessus de la mairie et au presbytère)

Les **PRESTATIONS DE SERVICES** = 111.972,05 € = 8 % des recettes totales = 12,8 % des recettes courantes (hors emprunt)

Il s'agit des ventes de concessions au cimetière, des photocopies, des redevances d'occupation du Domaine public (EDF, France Télécom), de la vente d'eau potable, et de la redevance d'enlèvement des ordures, qui a représenté à elle seule 53 % de ce poste de recettes

Les **TAXES ET IMPÔTS COMMUNAUX** (taxes d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti, fiscalité locale des entreprises, taxe sur l'électricité, sur les ventes immobilières) = 437.468,05 € = 31,4 % des recettes totales = 32,6 % des recettes courantes (hors emprunt)

Pour situer MARCELLAZ :

La part des impôts locaux représente 38,1 % des recettes courantes dans les budgets des communes de 500 à 2.000 hab. (la strate de comparaison pour Marcellaz) et 38,6 % pour l'ensemble des communes

Les **DOTATIONS DE L'ÉTAT** (aide au fonctionnement) = 115.452,32 €

= 8,3 % des recettes totales = 13,2 % des recettes courantes (hors emprunt)

Pour situer MARCELLAZ :

La part des dotations représente 33,3 % des recettes courantes dans les budgets des communes de 500 à 2.000 hab. (la strate de comparaison pour Marcellaz) et 29,6 % pour l'ensemble des communes

Les **FONDS FRONTALIERS** = 218.765,80 € = 15,7 % des recettes totales = 25 % des recettes courantes (hors emprunt)

C'est la part que reverse la République et canton de GENÈVE à la Commune (via le Département) à la suite du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu que paient les travailleurs frontaliers.



INVESTISSEMENTS 2012

① Les opérations d'investissement récurrentes :

- * **Goudronnage et signalisation :** la Commune a réalisé pour **21.445 €** de travaux de goudronnage (reprises en enrobé) sur la voirie communale en 2012 et 300 € d'achats de plaques de rue et de n° de maison nouvelles
- * **Petits matériels et équipements divers :** des travaux d'aménagements intérieurs et d'achat de matériels, mobiliers et équipements ont été réalisés dans les bâtiments communaux, pour **4.838 €** au total
- * **Registres d'état civil :** la Commune a l'obligation d'entretenir les registres d'état civil et, en 2012, la reliure de deux vieux registres (1910/1929 et 1930/1940) a été entièrement refaite, pour un coût total de **596 €**
- * **Travaux sur réseaux :** dans le cadre de l'urbanisation, la Commune est obligée de réaliser des travaux d'extension ou de renforcement des réseaux d'électricité ou d'évacuation des eaux pluviales, ponctuellement dans tel ou tel secteur. En 2012, l'extension du réseau électrique au chef-lieu a été nécessaire pour la réalisation du lotissement du « Clos Montfort » (route des Gavillet), à hauteur de **5.977 €**

② Les opérations d'investissement débutées les années précédentes et poursuivies ou achevées en 2012 :

- * **L'équipement d'un panneau alarme vitesse :** décidé l'an dernier, le panneau a bien été acheté en 2011, mais les derniers travaux nécessaires pour son implantation à travers la Commune (sur les mâts d'éclairage public) ont été achevés en 2012. Soit **1.571 €** dépensés en 2012. Et un coût total pour cet équipement de 2.275 € au final
- * **La rénovation du presbytère :** décidé à l'été 2010, le chantier a débuté en 2011 et s'est poursuivi jusqu'au début de l'année 2012 (voir l'article page 16). La réception des travaux n'a toutefois débuté, suivant les entreprises (14 lots au total), qu'à l'automne et s'est achevée au cours du premier trimestre 2013. **128.450 €** ont été réglés sur 2012, à additionner aux 201.602 € déjà réglés en 2010 et 2011. Pour mémoire, le coût total de cette opération est estimée à 382.030 €. Le Département a apporté son soutien financier par une subvention de 57.378 € (15 %). A noter que les deux logements qui ont ainsi été réalisés ont été loués à partir de mai et juillet 2012, au prix de 850 € par mois chacun ; cette recette servant à payer, à 91,6 %, l'annuité de remboursement des emprunts qui auront été nécessaires pour financer cette opération
- * **La procédure de révision n°2 du Plan local d'urbanisme :** entamée le 16 juin 2011, elle se poursuit sur 2012, avec notamment la prise en compte des exigences environnementales issues de la loi dite « Grenelle 2 », qui a occasionné un coût supplémentaire du projet, réglé en 2012, de **5.062 €**
- * **Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales :** en 2011, la Commune avait commandé des travaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'abord, pour une première opération sous la route de la Verne (avec le Département), la route de la Vieille Verne et la route de Bonnaz ; puis, pour une seconde opération sous la route des Chavannes. Le règlement de ces deux chantiers s'est effectué sur l'année 2012 : le solde des travaux sur le bas de la Commune pour **18.884 €** (soit un coût total de 37.069 €), qui a bénéficié d'une subvention de 17.750 € du Département au titre des crédits cantonalisés de M. MUDRY (47,9 %). Et le règlement, toujours sur 2012, des travaux sur la route des Chavannes pour **50.616 €**, là aussi avec l'aide d'une subvention départementale grâce à M. MUDRY de 17.750 € (35 %). A noter qu'il reste encore des travaux de finition de l'enrobé, qui ne pourront se faire qu'après la fin du chantier de construction du lotissement du « Clos Montfort » ; ils devraient être réalisés dans le courant de l'année 2013

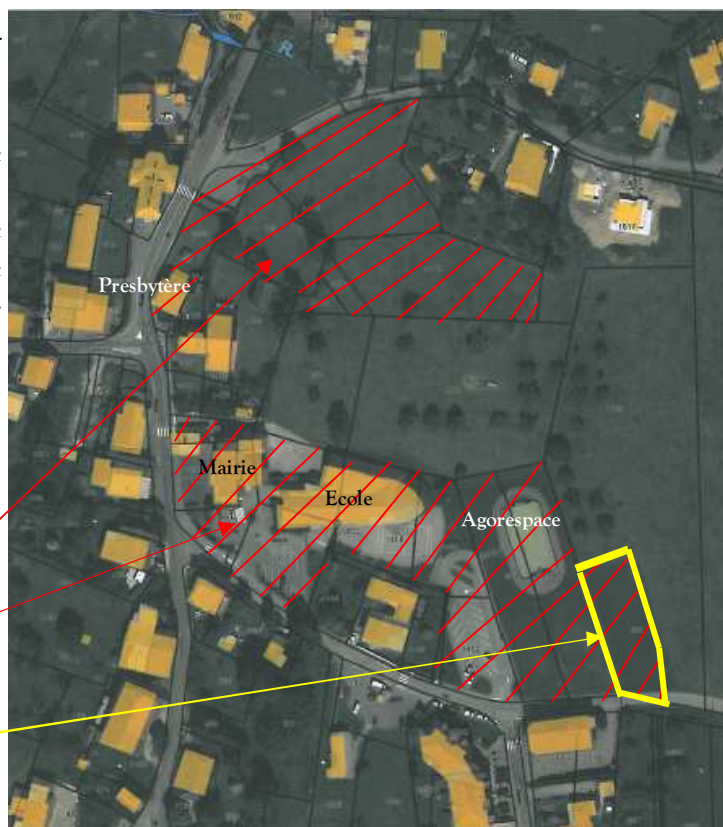


* **Les acquisitions foncières** : signés à la toute fin de l'année 2011, la Commune a acquis deux parcelles de terrain : le terrain sur lequel est aménagé l'arrêt de car de « La Verne » (abribus), de 44 m² pour **5.787 €**. Et un terrain de 980 m², actuellement classé en zone d'urbanisation future, situé après le terrain multisports, au prix de **112.712 €**. Le Conseil Municipal continue ainsi sa politique de maîtrise foncière du centre du Chef-lieu, engagée petit à petit depuis le tout début des années 2000, en vue de permettre la réalisation du projet de création d'une place de village

Projet de création d'une place de village

 Propriétés communales

Dernier terrain acheté par la Commune, le 29 décembre 2011



③ Les opérations d'investissement nouvelles en 2012 :

* **Le remplacement des photocopieurs de l'école et de la mairie** : au cours du premier trimestre 2012, pour un coût total de **12.558 €**

* **La reprise de l'éclairage du secrétariat de mairie** : détériorés depuis plusieurs années, les plafonniers ont été entièrement changés pour rétablir un niveau d'éclairage plus satisfaisant, pour un coût de **1.058 €**

* **L'aménagement du chemin des Granges** : la Commune a commandé, au cours de l'automne 2012, les travaux d'extension des différents réseaux (eau potable, eaux pluviales, génie civil pour l'éclairage public), et un nouveau goudronnage, sur 200 mètres linéaires environ. Estimée à 115.000 €, la facture s'est finalement élevée à **99.944 €**, avec des subventions de la Réserve parlementaire de M. SADDIER, député de la circonscription, de 5.000 €, du Département (crédits cantonalisés de M. MUDRY) de 31.678 €, et du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique (SYANE) de haute Savoie pour l'éclairage public de 3.268 € – soit 40 % de subventions au total



Bruno MIQUELARD
Secrétaire de Mairie.



Les nouvelles de la Communauté de Communes



Un organisme de proximité à l'échelle du territoire

« Associer les communes dans un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace », tel est l'objectif fixé par la loi du 6 février 1992 créant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les 11 communes regroupées depuis janvier 2010 au sein de la **Communauté de Communes des Quatre Rivières** (CC4R) ambitionnent de porter ce projet en y mettant les moyens financiers et humains nécessaires. Il s'agit en l'occurrence de concevoir un outil efficace au service des collectivités locales et de leurs administrés. Il s'agit aussi de garantir l'autonomie de chaque commune tout en mutualisant leurs moyens. L'enjeu est de taille si l'on considère que la CC4R ne se cantonne pas à la simple gestion d'infrastructures, mais à la volonté d'imaginer, d'élaborer et de réaliser des projets d'envergure susceptibles d'améliorer le quotidien des usagers, de pratiquer des économies d'échelle et de s'adapter à une réalité de terrain en perpétuelle évolution tant au niveau de l'émergence des nouvelles technologies qu'au niveau des conditions de vie et des exigences des différents acteurs de la société. Une façon de ne plus avoir la tête dans le guidon mais bien au contraire de porter son regard au-delà de l'horizon.

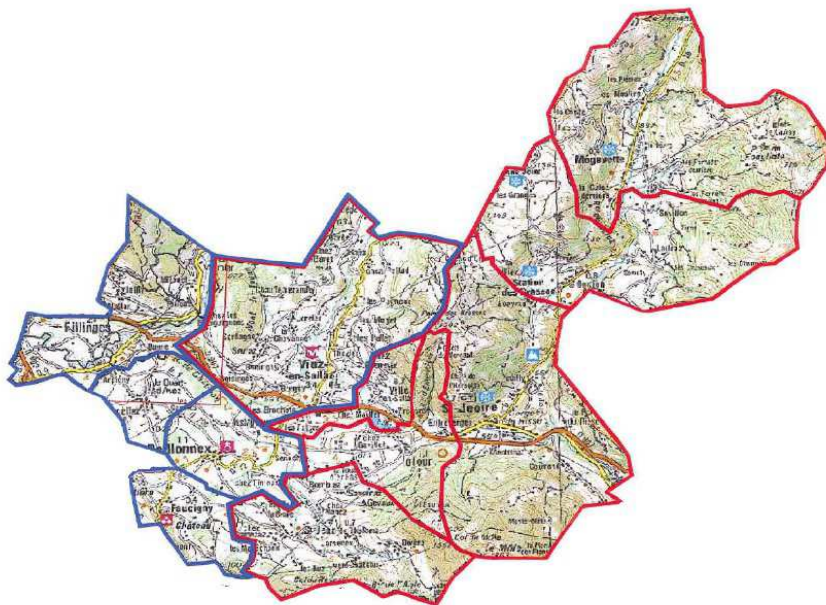
Depuis 2 ans, les élus des 11 communes ont réalisé un gros travail de réflexion afin de définir d'une part, les premières compétences transférées à la CC4R et, d'autre part d'ébaucher les grandes lignes du schéma de cohérence territoriale (SCOT) incluant la Vallée Verte et des contrats de rivières (*Giffre, Risse, Menoge et Foron*). Pour le citoyen, cette phase préparatoire pourrait apparaître fastidieuse, voire inutile. Il n'en est rien si l'on se réfère aux multiples initiatives mises en oeuvre dans le courant de l'année 2012. Plusieurs dossiers se sont ainsi concrétisés sur le terrain et ont d'ores et déjà permis de conforter et de pérenniser certaines prestations.

Les principales actions engagées en 2012 par la CC4R

- . Contrat enfance jeunesse, partenariat avec la MJCi « Les Clarines »
- . Mise en oeuvre des actions du Contrat de rivière *Giffre/Risse* sur MÉGEVETTE, ONNION et SAINT-JEOIRE
- . Mise en oeuvre de l'étude des risques du *Fillian* (affluent du *Risse* sur MÉGEVETTE et ONNION)
- . Mise en oeuvre d'un cheminement piéton à MÉGEVETTE,
- . Mise en oeuvre d'un plan de boisement sur le *Fillian* et le *Coterret* (affluent du *Fillian*)
- . Finalisation du Plan pastoral territorial du Roc d'Enfer situé notamment sur MÉGEVETTE
- . Transfert de gestion du lac du Môle
- . Ouverture de l'épicerie sociale
- . Création d'un Syndicat mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) pour le transport, regroupant la Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Communauté de Communes Arve et Salève et la Communauté de Communes des 4 Rivières
- . Installation du Syndicat mixte des 3 Vallées, associant la CC4R et la Communauté de Communes de la Vallée Verte, pour la réalisation d'un schéma de cohérence territorial (SCOT)
- . Partenariat avec le Syndicat mixte d'aménagement de l'*Arve* et de ses abords (SM3A) pour la réalisation du schéma d'aménagement de gestion des eaux (Sage)
- . Etude sur le financement de la compétence déchets
- . Finalisation du contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes (CoDDRA)



La reconduction du contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la signature d'un contrat d'objectifs avec la Maison des jeunes et de la culture intercommunale (MJCi) « Les Clarines » en constituent l'exemple parfait. Ce partenariat engagé entre la CC4R et la MJCi trouve toute sa pertinence dans le déploiement de nombreux services sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes : accueil périscolaire, centres de loisirs, ateliers artistiques, sportifs, culturels, etc. Une juste application de la cohérence territoriale avec pour corollaire une politique tarifaire équitable et une répartition équilibrée des services proposés en des lieux éclatés.



Autre réalisation toute récente de la CC4R, la création de l'épicerie sociale en janvier 2012 sur la commune de SAINT-JEOIRE (avec le soutien du pôle médico-social du Département, de la Caisse d'allocations familiales de haute Savoie, du Conseil Général, du Secours Catholique, du Centre communal d'action sociale de SAINT-JEOIRE, etc.). La structure offre une aide matérielle et un lieu d'écoute à des personnes et des familles en difficulté. La fourniture de produits de première nécessité va de paire avec des actions de réinsertion (rencontres, formations, sorties culturelles etc.). Un outil indispensable de lutte contre la précarité et l'isolement.

Dans un tout autre domaine, la reprise par la CC4R de la gestion du lac du Môle va déboucher sur un programme de travaux d'aménagement du site. Des travaux d'entretien et de mise en valeur du plan d'eau tout comme la réalisation d'aménagements permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite viendront poursuivre les importantes actions entreprises par l'ex- Syndicat du lac du Môle que présidait M^{me} RANVEL, Maire de VILLE-EN-SALLAZ. Ces types d'interventions démontrent si besoin s'en faisait sentir, la capacité de la Communauté de Communes à penser global et à agir local.

Les projets pour 2013

En 2013, la CC4R va poursuivre cette politique volontariste qui se concrétisera par de nouvelles actions dans les domaines des activités économiques, de l'agriculture, du social, des transports, de la solidarité, du patrimoine, de l'environnement, de la culture s'inscrivant dans le droit fil du projet de territoire.



- . Signature de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association « Paysalp »
- . Signature de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADMR
- . Signature de la convention pluriannuelle de partenariat avec la MJCi « les Clarines »
- . Poursuite des actions du contrat de rivière Giffre / Risse
- . Engagement du diagnostic contrat de rivières Menoge / Foron

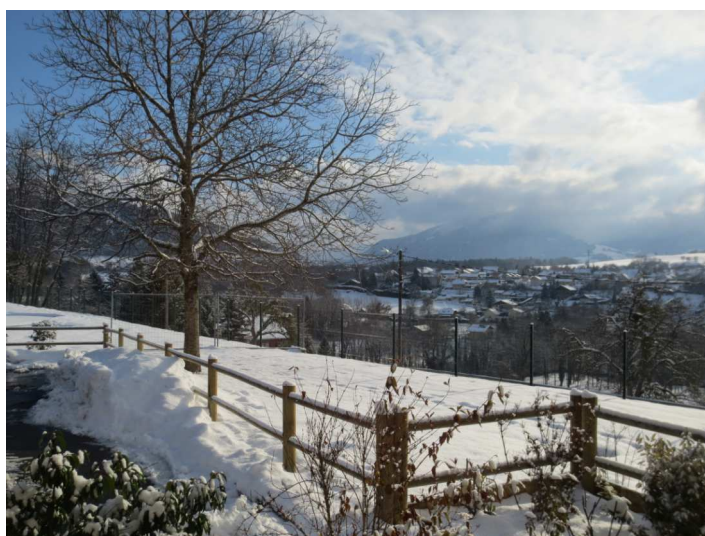


- . Réflexion autour de la prise en charge du transport scolaire par le Syndicat mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) : Quatre Rivières + Faucigny-Gières + Arve et Salève + Pays Rochois
- . Élaboration d'un dossier de classement du Mont-Vouan et de plusieurs sites remarquables de la CC4R en « espaces naturels sensibles »
- . Mise en oeuvre d'actions dans le cadre du Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) avec notamment le volet agriculture du CoDDRA pour le développement d'un circuit court
- . Réflexion et travaux pour la réalisation d'un « contrat corridor biologique » pour la sauvegarde de la richesse de la biodiversité et lutte contre le morcellement des habitats naturels
- . Mise en place d'un chantier d'insertion avec l'association ALVEOLE
- . Diagnostic et aménagement des sites de la CC4R pour garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- . Acquisition des terrains de la future zone d'activités économiques communautaire
- . Réflexion et harmonisation sur l'enseignement musical sur le territoire de la CC4R.

Il y aura donc tout d'abord les signatures de contrats d'objectifs avec l'écomusée « Paysalp » et avec l'association d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) du Môle. Tout comme pour la MJCi « Les Clarines », ces partenariats garantiront la continuité des multiples interventions et services dévolus à ces structures, qui s'impliquent fortement dans la vie quotidienne des habitants de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles, la CC4R, en lien avec le Conseil Général, a défini un programme d'actions sur 5 sites : le lac du Môle (et le marais des Tattes), le massif du Môle, les Brasses nord et sud, le massif des Voirons et le Mont-Vouan. Site classé réputé pour ses meulrières, le Mont-Vouan fait l'objet d'un plan de gestion dont l'objectif est double : sauvegarder sa grande qualité environnementale et gérer l'activité liée à l'accueil touristique autour des meulrières.

Enfin, d'ici à septembre 2013, la CC4R, par l'intermédiaire du SM4CC, participera à l'organisation du service du transport scolaire qui assure l'acheminement de plusieurs centaines d'écoliers, de collégiens et de lycéens vers leur établissement. Cette compétence préfigure l'émergence d'un véritable réseau de transport en commun sur la totalité du territoire. Ce dossier « mobilité » verra le jour grâce à la participation des Communautés de Communes voisines, afin d'envisager un maillage de toutes les communes par des lignes de bus répondant aux réels besoins de la population : liaisons domicile/travail, domicile/commerces, domicile/services publics, domicile/loisirs, etc. De telles prestations concourront à l'amélioration du cadre de vie pour peu qu'elles soient pensées et conçues en simultané avec d'autres incitations et réalisations (pistes cyclables, covoiturage, etc.), en vue de permettre aux 18.000 habitants de la CC4R de « vivre leur territoire » en bonne intelligence humaine, écologique et économique.



Le repas des Anciens 2012

Le dimanche 18 novembre 2012, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) avait invité tous les Anciens de MARCELLAZ, à la salle de l'Union Musicale (à côté de l'église), pour le traditionnel repas de fin d'année, qui existe depuis 1977.

Soixante participants ont répondu (sur 112), autour du doyen de la journée, Léon CHAPUIS, des Élus du Conseil Municipal et du CCAS et du Personnel communal, avec la présence aussi de M. le Curé. C'a été l'occasion d'accueillir les jeunes clarsards de 1947, qui fêtent en 2012 leur 65^{ème} anniversaire (4 étaient présents sur les 10 recensés).



Autour d'un excellent repas, préparé par l'équipe de bénévoles emmenée par Gilles CHAMEAU, chacun a pu savourer salade périgourdine et bouchée de la mer, filet mignon et brochette de légume, fromages et vacherin...



Cette rencontre a été aussi l'occasion de fêter plus particulièrement les nonagénaires et octogénaires de MARCELLAZ :

- M^{me} Camille PÉRILLAT qui a eu 90 ans le 20 avril 2012
- MM. Jean-Pierre DUCHÊNE (16 mars) et Robert FLÈCHE (1^o septembre) et M^{me} Monique BÉVILLARD (15 novembre) qui ont eu, chacun, 80 ans cette année.



M. le Maire a également profité de l'occasion pour mettre à l'honneur M. Michel DUPONT, Agent technique de la Commune, en lui épinglant la Médaille d'Honneur communale, départementale et régionale, échelon vermeil, en récompense des trente années de dévouement et de professionnalisme passées au service des collectivités locales.

Puis la journée s'est poursuivie au son de l'accordéon d'Arsène et de sa soeur à l'harmonica, musiciens habitués de ce rendez-vous et très appréciés.



Grâce à l'oeil d'un nouvel Ancien venu - merci M. Jacinto DE ARAUJO ! - vous pouvez découvrir toutes les photos prises de ce dimanche sur le site Internet de la Commune : www.mairie-marcellaz.fr (rubrique : Ca s'est passé à MARCELLAZ).

B. M.



Cérémonie des voeux 2013

Le mardi 8 janvier 2013, de très nombreux habitants et élus des alentours se sont retrouvés à la salle polyvalente, à l'invitation du Conseil Municipal pour l'échange traditionnel des voeux pour la nouvelle année 2013.

Le Maire Bernard CHAPUIS, et le Premier Adjoint Léon GAVILLET



Cette manifestation a d'abord été l'occasion d'accueillir 17 nouvelles familles venues s'installer sur MARCELLAZ. Et c'est Léon GAVILLET, Premier Adjoint, qui a pris la parole le premier, pour souhaiter la Bonne Année au maire, selon la tradition, et retracer l'activité du Conseil Municipal sur l'année écoulée 2012, en donnant les activités enregistrées sur les registres d'état civil (naissances, mariages et décès), le nombre de permis de construire examinés par la Commission d'urbanisme, les effectifs des écoles, et en détaillant les travaux d'investissements réalisés : achèvement de la rénovation du presbytère, réfection de la route des Chavannes et du chemin des Granges (réseaux et goudronnage), mise en place d'un panneau alarme vitesse, acquisitions foncières, etc.



Le Maire, Bernard CHAPUIS, Monique ODON, Conseillère Municipale, Francis BIANCHI, Sous-préfet de BONNEVILLE, Bruno MIQUELARD, Secrétaire de Mairie, et Léon GAVILLET, Premier Adjoint

Puis le Maire, Bernard CHAPUIS, a adressé à son tour ses meilleurs voeux pour 2013 à l'assemblée présente. Il a évoqué à cette occasion les projets envisagés par le Conseil Municipal pour la nouvelle année : création d'une aire de jeux pour les enfants 3-10 ans vers l'école, aménagement du carrefour route d'Arpigny / route de Bonneville, extension du columbarium du cimetière, finalisation des acquisitions foncières pour l'aménagement de la future place de village, achèvement de la procédure en cours de la révision du Plan local d'urbanisme...

Le travail essentiel des associations, qui font vivre ensemble les habitants et animent la Commune, a été souligné. Le rôle de l'intercommunalité est également important, puisqu'il offre des services que MARCELLAZ ne pourrait pas organiser seul (crèche, déchetterie...).



Événement exceptionnel, la cérémonie s'est poursuivie ensuite par la remise de la Médaille d'Honneur communale départementale régionale à trois élus, pour saluer leur engagement au service de la Cité depuis plusieurs décennies. La Médaille échelon or, c'est-à-dire pour plus de 35 ans d'engagement municipal, a ainsi été décernée au Maire, Bernard CHAPUIS, et au Premier Adjoint, Léon GAVILLET (tous les deux élus depuis 1977) ; la Médaille échelon argent (pour plus de 20 ans d'engagement municipal) a, elle, été décernée à Daniel BÉNÉ, deuxième Adjoint (élu une première fois en 1971-1977 puis réélu depuis 1995).



Elles leur ont été remises respectivement par le Sous-préfet de l'arrondissement, Francis BIANCHI, par Martial SADDIER, député et maire de BONNEVILLE, et par Raymond MUDRY, Conseiller Général du canton et Premier Vice-président du Conseil Général.

La rencontre s'est achevée autour du Verre de l'amitié, dans la salle d'évolution sportive de l'école, où chacun a pu prolonger l'échange personnel des voeux et féliciter les heureux récipiendaires.

B. M.

Les médaillés : Léon GAVILLET, Premier Adjoint, Bernard CHAPUIS, Maire, et Daniel BÉNÉ, deuxième Adjoint, avec Jean RIBLET, ancien Maire (de 1977 à 1990)

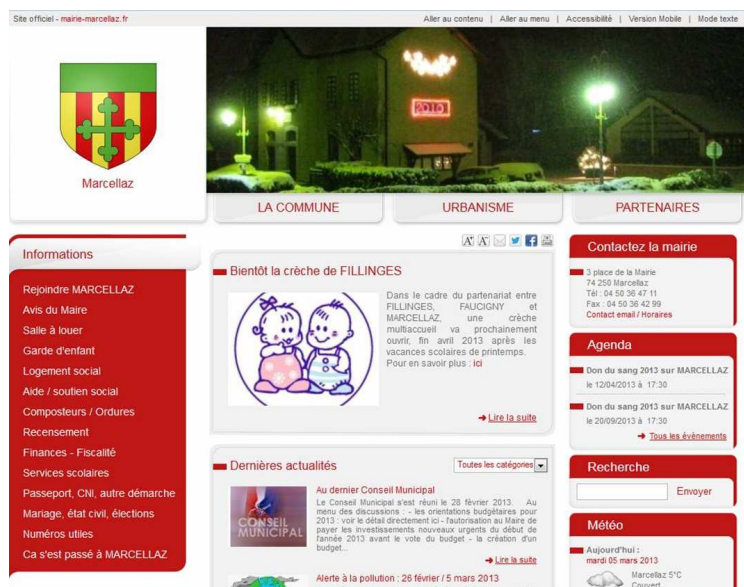


Le site Internet de la Commune

Le 20 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de doter la Commune d'un site Internet. L'objectif est de mettre à disposition le plus d'informations possibles sur les décisions ou les projets municipaux, d'offrir une première réponse aux démarches administratives les plus courantes et de refléter la vie locale et associative.

Le choix a été fait de s'affilier à un réseau national : après étude, c'est l'entreprise « Réseaux des communes » qui a été retenue, pour diminuer ainsi les coûts de conception et utiliser un outil déjà performant et facile à manier. Après avoir alimenté les premières données à publier, le site Internet est devenu opérationnel dès le 26 novembre 2012 :

www.mairie-marcellaz.fr



Vous pouvez y retrouver :

Le travail du Conseil Municipal : comptes rendus et procès-verbaux, projets..., ainsi que des informations sur la Commune (histoire, photos)

La réglementation d'urbanisme : plan de zonage et règlement applicables, formulaires de demande d'autorisation et modèles pour aider à monter son dossier, procédures de consultation du public...

Des infos pratiques : travaux sur la voirie, garde d'enfant, inscriptions scolaires, procédures pour un acte d'état civil, une carte d'identité...

Partenariat avec ERDF

Le Conseil Municipal a conventionné, le 28 juin 2012, avec la société ERDF qui est chargée du réseau de distribution électrique, pour améliorer l'information des usagers sur les coupures électriques rendues nécessaires par suite de travaux de maintenance sur le réseau.

L'entreprise s'est ainsi engagée à informer en amont la Commune sur les travaux à venir qu'elle programme : (affichage à la porte de la mairie et sur le site Internet de la Commune). **Les habitants qui le souhaitent, peuvent également être informé directement par mail de ces coupures**, ce qui évite de devoir se tenir constamment informé des éventuelles coupures annoncées et d'appeler, soit la mairie, soit EDF, pour demander, au moment où elles se produisent, pourquoi il n'y a pas d'électricité...

Il suffit pour cela que les gens communiquent directement à ERDF (et non pas EDF) leur adresse mail personnelle pour être avisés directement par l'entreprise de la date prévue des prochaines coupures pour travaux. Evidemment, ce service ne couvre pas les coupures inopinées dues à des surtensions sur le réseau, qui surviennent de manière imprévisible.

Ce service est entièrement gratuit et ERDF s'est engagée à respecter la confidentialité en ne diffusant pas le fichier de ces adresses mail à d'autres organisme ou entreprises (pour du démarchage commercial ou autre).

Pour en savoir plus : www.mairie-marcellaz.fr / Numéros utiles / Electricité



La rénovation du presbytère

Après des études de faisabilité, lancées en 2008, le Conseil Municipal avait retenu, le 17 décembre 2009, le cabinet d'architectes Pierre BAJULAZ (FILLINGES) pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du presbytère, transformé en deux logements. Cette option avait ensuite été confirmée le 22 juillet 2010. Une consultation avait alors été lancée auprès des entreprises, pour un marché de travaux décomposé en quatorze lots, pour un coût total estimé initialement à 334.880 €, réévalué entre temps à 382.030 € TTC (suite à divers travaux connexes justifiés par l'opération) – voir le Bulletin Municipal n°14 de mai 2011

Le chantier a débuté au printemps 2011. Il a vu l'adjonction de garages au bâtiment historique et le déplacement de la grenette, initialement édifiée dans le jardin du presbytère, devenu depuis parking, et installée désormais devant l'école, place de la Mairie. La rénovation a consisté à aménager deux appartements, de type T3, de 64 à 65 m² chacun, sur trois niveaux : garage et cave/buanderie au rez-de-chaussée ; pièces à vivre au premier étage (accès depuis le balcon) ; et chambres sous les combles.

L'essentiel des travaux a été réalisé au cours de l'année 2011 et début 2012. La Commune a alors publié une annonce pour ouvrir les candidatures à l'attribution des nouveaux logements. Le choix du Conseil Municipal a été de confier cette responsabilité au Centre communal d'action sociale (CCAS). Les dossiers ont ainsi été instruits comme en matière de logements locatifs aidés, au vu de la composition des familles et de leurs revenus et de manière anonymisée par le CCAS. Ont ainsi été retenues la famille TOSI / BÉNÉ et la famille RIGUTTO / TIRADO, qui ont emménagé en mai et en juillet 2012 ; nous leur souhaitons la bienvenue sur MARCELLAZ.

Pour des raisons de calendrier des entreprises, les travaux de finition n'ont pu être terminés qu'au cours du second semestre 2012 et la réception définitive du chantier a été prononcée en fin d'automne 2012. Il reste encore quelques réserves qui seront levées dans le courant de ce printemps 2013.

B. M.

Avant travaux...



Déplacement de la grenette : enlevée du jardin du presbytère, elle est désormais réimplantée devant l'école, place de la Mairie



...Après travaux





Les horaires d'ouverture restent inchangés :

LUNDI de 16h30 à 18h00
MERCREDI de 17h30 à 18h30
SAMEDI de 10h30 à 12h00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque n'est ouverte que le samedi de 10h30 à 12h00. Elle est fermée pendant tout le mois d'août.

téléphone : 04 50 36 99 35

e-mail : musicolivres.bibliotheque@orange.fr



L'accueil des classes a pu se poursuivre sur le temps de midi une fois toutes les trois semaines grâce au dévouement des bénévoles et à l'aide des animateurs.

Les enfants de la garderie périscolaire continuent de venir un lundi par mois.

évènements 2013

- Conférence de M. J.-P. Cléret sur Delphine de Vigan le vendredi 22 mars à 20h.
- "Théâtralire" le samedi 25 mai à 20h pour le spectacle Le Petit Prince et L'Aviatrice d'après Le Petit Prince d'Antoine de Saint Exupéry présenté par la Compagnie des Arts Tikulés.
- Soirée Contes de Noël en décembre.

Nous invitons tous les nouveaux habitants de la commune arrivés depuis 2012 à venir découvrir notre belle bibliothèque, qui propose plus de 3,000 livres et de 250 documents sonores et leurs offrons l'adhésion gratuite pour l'année 2013.

Nous profitons de cet article pour remercier tous nos adhérents, les associations de la commune ainsi que la Mairie pour leur soutien.

La bibliothèque est ouverte à toutes les personnes désirant faire partager leur passion. Nous mettons le local à la disposition de tous ceux qui souhaitent exposer.

L'équipe de la Bibliothèque

Garderie



Périscolaire

Les SCOUBIDOUES

Les Scoubidoues, la garderie périscolaire de l'école de Marcellaz, est gérée par une association de parents bénévoles et c'est une animatrice salariée et diplômée, qui travaille également à la MJC de Viuz, qui est chargée d'accueillir les enfants. Cette année, au regard du nombre croissant d'enfants inscrits, nous avons embauché une deuxième animatrice le soir.

NOS HORAIRES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTS :

- le matin, de 7 h 20 à 8 h 20
- le soir, de 16 h 15 à 18 h 15

Après le règlement de leur adhésion annuelle lors de notre assemblée générale du mois de juin, les parents remplissent chaque mois un planning d'inscription.

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS SONT PROPOSÉES AUX ENFANTS :

Légo, Kapla, jeux de société, jeux d'extérieur, baby-foot !

TROIS APPORTS FINANCIERS DIFFÉRENTS NOUS PERMETTENT DE FAIRE VIVRE NOTRE STRUCTURE :

- Les adhésions des familles et le règlement des heures de garde
- Les subventions de la Mairie et du Conseil Général
- Les recettes suite à nos manifestations, lors de la Fête de l'Automne et à Pâques

Si vous souhaitez des précisions supplémentaires, vous pouvez contacter l'animatrice pendant les horaires d'ouverture au **04 50 36 77 05**

ou la présidente, M^{me} Fieutelot, au **04 50 31 15 23**.



GARDERIE PERISCOLAIRE DES CRYs

Qu'est ce que la garderie aujourd'hui ?

Aujourd'hui peut-on encore parler de garderie ? Peut-être pourrions-nous parler plutôt d'accompagnement de l'enfant avant et après l'école. En effet la journée de l'enfant est souvent bien longue et le but est qu'il se sente le mieux possible dans un bon environnement. La MJC nous aide à oeuvrer dans ce sens (et nous la remercions) et nous donne une nouvelle vision de ce que doit être dans notre société actuelle la prise en compte du bien-être de l'enfant durant sa journée.

Une journée à la garderie :

Lieu : Bâtiment de la mairie de PEILLONNEX (même salle que la cantine)

Acteurs de cette journée :

Les animateurs :

Au nombre de 3 ou 4 selon le nombre d'enfants, titulaires du BA-FA, dont 2 sont des salariés de l'association et les autres viennent de la MJC



Les enfants :

(âgés de 33 mois à 12 ans) au nombre maximum de 44 – la salle ne pouvant en accueillir plus. Mais sont inscrits sur l'année environ 90 enfants, soit une quarantaine de familles



7 h. : la journée démarre, accueil des premiers enfants qui arrivent de manière échelonnée jusque 8 h. 20. Au programme : jeux, dessins, lecture...

8 h. 20 : les enfants sont conduits à l'école.

16 h. 30 : les animateurs récupèrent les enfants à l'école et les emmènent à la garderie. Dans un premier temps ils goûtent, ensuite des activités leur sont proposées selon leurs envies : bricolages, jeux de société ou jeux extérieurs, trottinette, jeux de ballon..., dessins, lecture... Chaque animateur s'occupe d'une activité spécifique.

19 h. : c'est la fin de la journée, les derniers enfants sont partis.

Informations générales :

La garderie est une association loi 1901 qui existe depuis une dizaine d'années. Elle est gérée par des parents bénévoles. Elle répond aux besoins des parents des élèves de l'école « Les Crys » dont les familles sont issues des communes de PEILLONNEX, MARCELLAZ et FAUCIGNY.

Les inscriptions se font un vendredi avant chaque vacance, ceci pour la période suivante. Le prix par période de garde varie selon le quotient familial (de 2 à 3,50 € la période). Des tickets peuvent être vendus pour une garde plus ponctuelle.

Des manifestations sont organisées (vente de fleurs...), afin de récolter des fonds supplémentaires pour aider au financement de la garderie. Tous les parents qui sont prêts à nous rejoindre sont les bienvenus.

Pour nous contacter : garderielescrys@gmail.com

Téléphone de la garderie : 04-50-03-08-95

LE BUREAU DE LA GARDERIE

Les amis de l'école

Les nouveaux rythmes scolaires ou le rôle des associations renforcé

Rêver d'un monde où le rythme serait adapté à celui de l'enfant, c'est louable car, selon les faits, les enfants scolarisés en France ont 866 heures de cours répartis sur 144 jours d'école, soit beaucoup plus que les autres pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Mais voilà, le projet d'instaurer l'école le mercredi matin et de laisser les enfants libres dès 15 heures 30, pour les laisser vaquer à des activités multiples organisées par les municipalités, en collaboration avec les MJC des alentours, soulève bien des questionnements. Quelque chose nous laisse penser que, même avec le bon vouloir des collectivités locales, il faudra se serrer les coudes. Même si l'application de ce nouveau rythme à MARCELLAZ ne sera effective qu'en 2014, c'est le moment de fédérer de nouvelles ressources.

Cette bonne vieille institution de la loi de 1901, ça vous dit quelque chose ? L'associatif qui resserre les mailles du tissu social autour du bénévole.

C'est pour quoi ? C'est pour qui ?

C'est nous, l'association de parents d'élèves, « Les Amis de l'Ecole de MARCELLAZ », composée d'un bureau de 16 membres et qui s'appuie sur l'aide de tous. Elle est présente pour récolter des fonds en vue de financer des activités dans le cadre scolaire. Ce ne sont pas les idées qui manquent dans un village qui compte un jeunesse en devenir et des parents bien actifs. Chaque moment pour se retrouver est toujours agréable. Fabrication de jus de pomme et de crêpes à la Fête d'automne, organisation d'un cross et d'une marche sous une météo calamiteuse, vente au profit du Téléthon, vente de bulbes, tombolas diverses, préparation de la fête de Noël, carnaval, concours de bataille, boum et bientôt la kermesse de fin d'année qui viendra clore l'année scolaire. Sans oublier la gestion des inscriptions et de la facturation de la cantine scolaire, qui est une part importante de notre dispositif. Un seul mot d'ordre à tous les nouveaux parents, si l'on peut s'exprimer ainsi : rejoignez-nous, faites vivre le village, venez faire partie d'une équipe de bénévoles en mouvement, dont certains nous quittent car leur enfant entre au collège et laissent la place à de nouveaux bras...



Départ de la course des enfants (nés en 2003, 2004 et 2005)
du 23^{ème} cross des Bûches, le 10 novembre 2012



Sortie scolaire Ski alpin dans le massif des Brasses
avec l'école de Boisinges (VIUZ-EN-SALLAZ)

Les fonds récoltés viennent grossir la cagnotte pour les projets des enseignantes qui accueilleront, en septembre 2013, un(e) nouveau(velle) collègue pour une troisième classe.

Nous remercions vivement toutes les personnes venues nous soutenir, les parents qui nous quittent après avoir beaucoup oeuvré, les enseignantes pour leur dynamisme et leurs projets, même au prix de quelques bobos...! Nous adressons également nos chaleureux remerciements à l'équipe de « Musicolivres », qui a accueilli les enfants à la bibliothèque, à tout le Personnel communal pour son dévouement, ainsi qu'à la Municipalité pour son écoute et sa collaboration.

Les manifestations en préparation :

Samedi 29 juin 2013, dès 11 heures : kermesse de fin d'année et spectacle des enfants

Samedi 2 novembre 2013, dès 9 heures 30 : marche et cross des Bûches

pour en savoir plus : www.crossdesbuches.fr

LE BUREAU DES AMIS DE L'ECOLE.

L'amicale des donneurs de sang

L'Amicale des Donneurs de sang de FILLINGES et MARCELLAZ remercie tous les donneurs qui se sont présentés aux cinq collectes effectuées au cours de l'année 2012 :

Collecte du 16 mars à MARCELLAZ : 46 donneurs

Collecte du 25 mai à FILLINGES : 49 donneurs

Collecte du 27 juillet à CONTAMINE-SUR-ARVE : 49 donneurs

Collecte du 5 octobre à MARCELLAZ : 46 donneurs

Collecte du 14 décembre à FILLINGES : 55 donneurs

soit un total de 245 dons pour l'année.



Dans l'espoir de voir augmenter ce nombre en 2013, nous vous donnons rendez-vous :

le vendredi 19 juillet 2013 à FILLINGES

le vendredi 20 septembre à MARCELLAZ

le vendredi 6 décembre à CONTAMINE-SUR-ARVE

L'amicale sera présente également au Forum des associations, qui aura lieu, début septembre 2013, à FILLINGES. Nous pourrions alors répondre à toutes vos questions.

En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Les Tamalous de MARCELLAZ

Toute personne qui a cessé son activité professionnelle, habitant la Commune ou ayant des attaches avec celle-ci, est invitée à rejoindre notre association. Les 75 membres déjà inscrits en 2013 attendent de nouveaux adhérents...

Le Bureau en place propose diverses activités et manifestations, auxquelles vous pouvez participer selon votre connaissance :

- le mercredi : après-midi de rencontre à la salle polyvalente, tous les quinze jours
- les jours de rencontre, possibilité de participer à l'activité « marche » dans MARCELLAZ
- buffets à thème sur place : tirage des Rois, crêpes, raclette, barbecue...
- sorties au restaurant
- excursions en autocar
- sorties spectacles
- sorties en montagne en août : marche promenade pour certains et restaurant pour tous les participants (marcheurs et non marcheurs)
- participation à la Fête d'automne
- repas dansant en octobre
- goûter de Noël avec les enfants de l'Ecole et leurs enseignants.



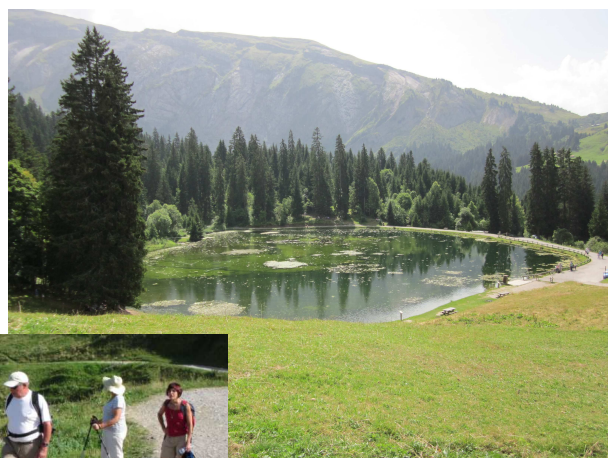
Voyage dans le Jura (en partenariat avec le C.C.A.S.) le 13 juin 2012

Il est également possible de fêter les anniversaires lors des rencontres du mercredi.

Une cotisation annuelle de 22 € permet de bénéficier de toutes ces activités, qui se déroulent à chaque fois dans une ambiance sympathique.

Renseignez-vous, rejoignez-nous, apportez d'autres suggestions... Il n'est jamais trop tard pour vous inscrire : vous serez toujours les bienvenus !

L'ÉQUIPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TAMALOUS



Sortie annuelle en montagne : dans les « mines d'or » sur MORZINE, le 21 août 2012

L'Union Musicale Loisirs et Culture



L'Union Musicale (le comité des fêtes de MARCELLAZ) s'est réuni le 1^{er} février 2013 pour son assemblée générale. A ce jour, nous sommes 19 membres, dont 5 nouveaux qui ont rejoint notre équipe : Corinne HECKY, Sophie et Damien GUICHET, Angelina DE ARANJUO et Georges VUAGNOUX (qui oeuvre depuis des années au Comité). Nous leur souhaitons la bienvenue !

EN 2012

Nous avons organisé six manifestations, dont la plus importante : la **Fête d'automne**.

Elle a été une belle réussite, avec le soleil bien présent. 140 repas ont été servis à la Salle de l'Union Musicale, qui sont toujours autant appréciés par leur qualité et par l'accueil des serveuse...! Le thé dansant, gratuit, était animé par « Les Christina » et a été comme d'habitude très fréquenté. La nouveauté était cette année le grill « chipolatas et merguez », sous la responsabilité de Rick et de Georges, pour le plus grand plaisir de tous. 127 exposants ont participé au vide-grenier et de nombreux visiteurs ont été heureux d'avoir fait des affaires ! C'était une journée conviviale et pleine de rencontres, qui prend, d'année en année, un peu plus d'extension grâce à la volonté et aux efforts de tous.



Cette année, reprenez la date : la **Fête d'automne 2013** aura lieu le **dimanche 15 septembre**. Si vous avez de nouvelles idées pour animer cette journée, vous pouvez contacter Pierre RICOTTI (☎ 04-50-36-48-81).



POUR 2013

Le vendredi 25 janvier avait lieu la **soirée théâtre** : nous avons eu le plaisir d'applaudir trois pièces, jouées par « Les Amis de la Grande Maison » de CONTAMINE-SUR-ARVE.

Comme chaque hiver : **concours de belote**, le samedi 9 février. Tous les participants sont repartis chacun avec un très beau lot, qui étaient offerts pour la plupart par les commerçants de la région, que nous remercions pour leur générosité et l'accueil qu'ils nous réservent à chaque fois. Le concours s'est achevé, selon la tradition, par la soupe à l'oignon...

Le froid et la neige n'ont pas arrêté les habitués du repas familial organisé par l'association du Carillon, avec le concours de l'Union Musicale, le dimanche 24 février.

Soirée paëlla enfin pour tous les bénévoles du comité des fêtes qui ont participé au bon déroulement des différentes manifestations de l'année écoulée, organisées par l'Union Musicale : un grand merci pour leur disponibilité et leur aide.



Si vous souhaitez connaître les dates des prochaines manifestations sur MARCELLAZ :

laissez votre adresse mail à : pierre.ricotti@sfr.fr



Pour le Comité :

Pilar RICOTTI

Le Tournoi de foot 2012

La Commune se met au foot...

Le terrain multisports a accueilli, samedi 30 juin 2012, pour la troisième année, le tournoi de football, organisé par la Commission « Jeunesse et sports » du Conseil Municipal. Dix équipes de quatre à cinq joueurs, de tous âges, se sont affrontées en toute convivialité durant l'après-midi.

Comme les autres années, le soleil a lui aussi été au rendez-vous. Même avec la chaleur, parfois écrasante, le jeu a été roi et tous les enfants du village ont été ravis de ce moment de sport, de partage et de camaraderie.

Avec un succès qui augmente chaque année, vous pouvez déjà prendre rendez-vous, pour la quatrième édition de cette compétition annuelle amicale, le **15 juin 2013 prochain**.

Daniel BÉNÉ



Les Jeux intervillages 2012 du Faucigny

Toute l'après-midi du samedi 7 juillet 2012, c'est la commune d'AYZE qui a accueilli, cette année 2012, la 25^{ème} édition des Jeux intervillages faucignerands du canton de BONNEVILLE.

Réunies sur le stade du complexe sportif, les équipes d'AYZE, de BONNEVILLE, BRIZON, CONTAMINE-SUR-ARVE, ENTREMONT, MARCELLAZ, MARIGNIER, MONT-SAXONNEX, PETIT-BORNAND ET VOUGY ont défendu leur commune, en s'affrontant dans diverses épreuves sportives et intellectuelles...

MARCELLAZ avait bien sûr constitué une équipe, composée d'une douzaine de volontaires (à la suite de l'appel lancé). C'est le PETIT-BORNAND qui l'a emporté, devant BONNEVILLE et MARIGNIER. MARCELLAZ s'est classée 8^{ème}. Félicitation à tous !

Daniel BÉNÉ



L'équipe de MARCELLAZ



Les épreuves se succèdent...



...mais toujours dans la bonne humeur !

Le Carillon de MARCELLAZ

Comme chaque année, l'association « Le Carillon » organise, le dernier dimanche de février, son traditionnel repas.

En 2013, c'est donc le 24 février, après la messe dominicale, que se sont retrouvés paroissiens, amis, une grande partie de la chorale et le Père Amédée, à la salle de l'Union Musicale, pour déguster, comme à l'accoutumée, un succulent repas. En effet, sous la houlette de Pierre RICOTTI, une nombreuse équipe dynamique, de bénévoles, prend toujours autant de plaisir à oeuvrer pour que cette journée se déroule dans une chaleureuse ambiance, sous le signe de l'amitié.



Bien entendu, à la fin du repas les participants attendent toujours avec autant d'impatience, le moment de la tombola. Comme nous l'a dit l'un d'eux, « *Je repars les mains pleines, le porte-monnaie vide, mais le coeur heureux d'avoir passé une si bonne journée* » !

Encore merci aux généreux donateurs pour cette magnifique tombola et surtout à vous tous d'être venus si nombreux encore, cette année.



A l'année prochaine !

Léon GAVILLET



Haut les Coeurs – SOLHANDISEP

10 ans déjà que l'association HAUT LES CŒURS SOLHANDISEP existe et beaucoup d'entre vous ont déjà vu notre camion sillonner les routes du canton. D'autres ignorent peut-être notre existence. Alors un petit rappel ...

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association loi 1901 qui vient en aide aux personnes handicapées moteur du canton de SAINT-JEOIRE et des communes de PEILLONNEX, MARCELLAZ et FAUCIGNY.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Des sorties de loisir programmées avec accompagnement, comme par exemple : restaurant, cinéma, spectacle, magasins, concert, brocante, pique-nique, ski...

COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ?

Grâce à notre camion aménagé pour le transport des personnes handicapées, notre équipe de bénévoles conduit et accompagne les personnes concernées tout au long des sorties.

De l'avis de tous, l'échange entre valides et non valides est une expérience enrichissante. Les sourires sur les photos témoignent mieux que de longs discours du plaisir partagé, aussi bien par les utilisateurs que par les bénévoles lors de ces sorties.



Visitez notre site Internet : <https://sites.google.com/site/solhandisep/>

Et n'hésitez pas à nous contacter : 06-81-90-46-01 – Mail : solhandisep@voila.fr

Les services de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Môle interviennent sur les communes SAINT-JEOIRE, ONNION, MÉGEVETTE, MARCELLAZ, LA TOUR, VILLE-EN-SALLAZ, VIUZ-EN-SALLAZ, PEILLONNEX, FAUCIGNY, FILLINGES ET SAINT-JEAN-DE-

THOLOME et offrent aux personnes aidées un service de qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent.

L'ADMR est un acteur majeur de santé. Elle développe des services de la naissance à la fin de vie. Le coeur de son activité est l'aide à la vie quotidienne auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des familles.

Les métiers du domicile ...

AD => aide à domicile

AVS => auxiliaire de vie sociale

TISF => Technicien d'intervention social et familial : apporte un soutien éducatif, technique et moral dans les actes de la vie quotidienne et soutient la fonction parentale

Notre personnel d'intervention aide et accompagne les personnes dans les activités de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas), dans les actes essentiels de la vie (lever, coucher, hygiène corporelle) en alliant capacité relationnelle et compétences techniques.

Pour les familles, des services qui facilitent le quotidien à la maison :

- vous devez faire face à une maladie, une hospitalisation, un accident, une grossesse, une naissance, la maladie d'un enfant ;
- vous traversez une période de difficultés familiales entraînant une surcharge de travail.

Notre association est agréée « Services à la personne » et permet des prises en charge financières des caisses de retraite, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Conseil Général (APA, PCH). Toutes les associations ADMR disposent de l'agrément qualité.

Vous trouverez une équipe de bénévoles, à votre écoute et disponibles, pour vous accompagner dans la mise en place de votre projet de vie tant sur le plan administratif que matériel.

50 % des sommes versées sont déductibles des impôts. Et le chèque emploi service universel préfinancé peut permettre de régler les interventions.

Si vous souhaitez des renseignements, voici nos coordonnées :

Tél (bureau) : 04-50-35-99-17 (en cas d'absence, vous pouvez laisser un message) — Mail : admrstjeoire@orange.fr





La MJCI intercommunale a fêté ses 40 ans

Le 10 novembre 2012, la M.J.C. intercommunale a suspendu quelques heures sa constante évolution pour offrir à un public nombreux un samedi de fête dont il se souviendra longtemps. Une équipe soudée et enthousiaste, mêlant bénévoles, adhérents, personnel et techniciens d'activités, avait préparé en un temps record un spectacle plein de fantaisie. Les saynètes reprenant l'histoire de la M.J.C.I. depuis quatre décennies, étaient entrecoupées de chants et de danses inédits et superbement interprétés. Le buffet campagnard, dynamiquement animé par Guillaume et Lucie, puis par le groupe « Bactract », a fait place à une soirée dansante qui s'est prolongée jusqu'au petit matin.

Plus tôt dans l'après-midi, l'exposition réalisée grâce aux archives de l'association et aux nombreux documents et photos prêtés par les adhérents, a particulièrement impressionné et intéressé les spectateurs. Elle sera à nouveau visible lors de la prochaine assemblée générale.

Les ateliers de l'après-midi : cirque, tag'art, ... et l'espace jeu installé sous le chapiteau avec la complicité de la ludothèque « Monts et Merveilles », ont un peu pâti du mauvais temps, mais le soleil a envahi la salle des fêtes grâce au petit concert surprise offert par les Délugés de LA TOUR. Ce bel anniversaire restera dans les esprits de tous comme une fête mémorable. Toute l'équipe des Clarines s'est remise au travail pour mener à bien ses nombreux projets En attendant le cinquantenaire !

Mais la MJCI, c'est aussi :

- * **Les activités de loisirs** hebdomadaires (danse, musique, sport, art plastique,...)
- * **L'Accueil de Loisirs Intercommunal pour les 3-12 ans** ouvert tous les mercredis et vacances scolaires (sauf Noël). Depuis 2012, nouveau tarif 9 € par jour pour les familles détentrices de bons vacances
- * **Le secteur jeune pour les collégiens** ouvert pendant les vacances scolaires mais aussi le samedi lors d'atelier (Tag'art) et d'événements (open games, rencontre sportive,...). Pour en savoir plus : sj@mjci.net (Cyril)
- * **Le Point Information Jeunesse** : il a pour objectif, depuis son espace à la MJCI, mais également lors de présence au collège et lycée, de développer et de mettre à la disposition des jeunes et des familles des services répondant à leurs demandes d'information sur 9 secteurs thématiques : l'enseignement, la formation professionnelle, la formation permanente, l'emploi, la société (toute la vie pratique), le sport, les loisirs, les vacances et l'international. C'est aussi un relais baby-sitting (mise en liens entre familles et jeunes, formation premiers secours pour les jeunes). Pour en savoir plus : pj@mjci.net
- * **Le Forum des Familles** qui organise des rencontres débats sur des thématiques concernant la parentalité et deux ateliers motricité par mois. Pour en savoir plus : fdj@mjci.net
- * **Le Cinébus** avec 2 séances par mois en alternance à VIUZ-EN-SALLAZ et SAINT-JEOIRE
- * **Le secteur culturel** qui organise des expositions, conférences (histoire de l'art tous les 2 mois, glaciologie en janvier, spectacle en collaboration avec les écoles, concerts,...)

Retrouver toute nos activités et notre actualité sur le site : www.mjci.net

Ouverture de l'accueil : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 16 h à 19 h.

Par mail : info@mjci.net



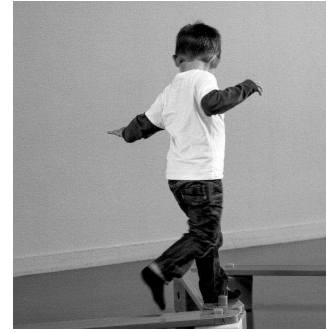
Envie d'apprendre...



Envie d'écouter...



Envie d'avancer...



Envie de grandir...



Envie de se retrouver...

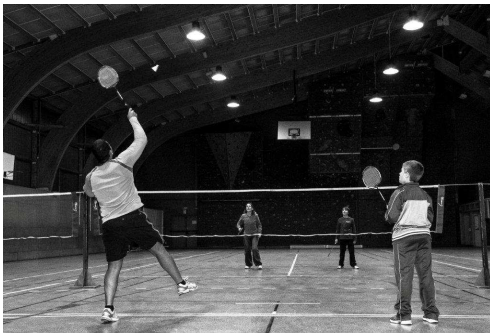


Envie d'être bien...



fête ses 40 ans

Envie de bouger...



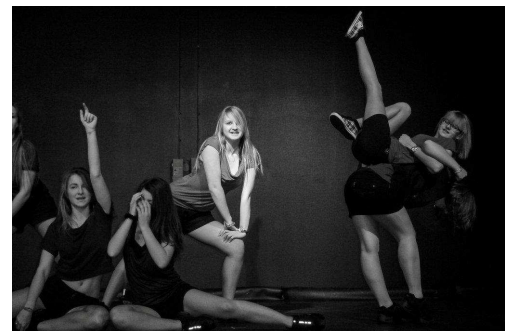
Envie de changer...

Envie de partager...

Envie de sauter...

Envie de transpirer...

Envie de fouler la scène...



Envie de créer...

Envie de réussir...

Envie de s'exprimer...



Le réseau d'initiative publique très haut débit

En partenariat étroit et avec le soutien du Conseil Général de la Haute Savoie, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique (SYANE) a lancé, fin 2012, les travaux de construction des infrastructures du réseau d'initiative publique départemental très haut débit. L'objectif ? Raccorder à la fibre optique, dans un délai de 5 ans, 90 % des entreprises de plus de 6 salariés et près de la moitié des Haut Savoyards, puis progressivement 90 % des foyers d'ici 10-12 ans.

Ce projet est cofinancé par les intercommunalités (7,2 millions d'euros [M€]), le Conseil Général (12 M€), la Région Rhône-Alpes (12 M€) et l'État (26,5 M€), le SYANE apportant 5,5 M€ d'ouvrages réalisés en anticipation. Montant de la 1^{ère} phase : 131,5 M€ hors taxe, dont 63,2 M€ de participations publiques, le complément étant financé par un emprunt amortissable, grâce à la redevance d'exploitation du réseau.

Qu'est-ce que le très haut débit ? Pourquoi la fibre optique ?

Le très haut débit permettra, grâce à des débits de 100 Mbits et plus, d'accéder à des services Internet plus développés, avec des contraintes d'interactivité, de temps réel et d'utilisations multiples, tels que le télétravail, la télé-médecine, la téléassistance, la télévision haute définition, la visioconférence... Seule la fibre optique permet aujourd'hui de répondre aux besoins en constante évolution de la société numérique : des débits très élevés et quasiment illimités (si ce n'est par les équipements d'extrémité et les capacités du réseau), sur de très longues distances.

Un réseau très haut débit d'initiative publique pour 255 communes de la Haute-Savoie

L'aménagement numérique des territoires est encadré par le Plan national Très haut débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées. En Haute Savoie, le projet public départemental, porté par le SYANE, permettra d'engager la couverture des logements sur 255 communes du département. Près de la moitié des foyers seront ainsi raccordés en 5 ans sur ces territoires, pour atteindre un taux de 90 % d'ici 10 à 12 ans.

Sur les agglomérations d'ANNECY et d'ANNEMASSE, ainsi que sur les communes de THONON et de CLUSES, les particuliers seront desservis par les réseaux des opérateurs privés. Douze communes seront également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de SALLANCHES).

Une priorité : la couverture du monde économique

Une première phase vise à construire, en cinq ans, les artères principales du réseau qui relieront les 255 communes du périmètre du projet du SYANE. Ce réseau desservira en priorité les zones d'activités économiques, ainsi que certains bâtiments publics (collèges du Conseil Général, lycées de la Région Rhône-Alpes,...).

Quand pourra-t-on accéder à une offre très haut débit ?

La desserte des entreprises et des foyers sera réalisée progressivement, selon un planning prévisionnel en cours de définition. Il est prévu que les premiers abonnements au très haut débit puissent être proposés courant 2014. Toutes les informations seront transmises par le SYANE aux mairies, au fur et à mesure de l'avancement des études.

Présentation du SYANE

Le SYANE regroupe les communes et le Département.

Il est doté de 5 compétences : communications électroniques, électricité, énergie, éclairage public et gaz. C'est dans ce cadre qu'il s'engage dans l'aménagement numérique de la Haute Savoie (réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique, portage du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Haute Savoie).

En savoir plus : www.syane.fr



Les partenaires du projet :



« Le Clos Montfort »

